

Compte n° 111 + 2912

DÉPARTEMENT
de la
Charente-Maritime

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

ARRONDISSEMENT
de Rochefort

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON
de Royan

Séance du 23 12 1952 19
~~2 novembre~~ 1952

OBJET :

Remise en état de
sépultures
dans le cimetière.

L'an mil neuf cent cinquante deux, le 8 du mois
d' Novembre, le Conseil Municipal de Royan
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

M. Regazzani, Maire, en session { ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 3 Nov. 1952 19

NOMBRE

de
Conseillers municipaux
et pris part au vote :

52097

Etaient présents : MM. Regazzani, Rochedereux, Chamboulen,
Frugnaud, Bujard, Dufour, Guillaud, Chasseud, Coumil,
Bouchet, Baudet, Péroudeau, Melle Hikosky

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

Absents : MM. _____

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a _____

**M. le Maire expose que de nombreuses sépultures
atteintes par le bombardement restent en l'état parce
que les familles sont ou disparues ou éloignées.**

**M. le Délégué Départemental a proposé à M. le Maire
de considérer un sous-gestionnaire de ces sépultures et de
verser à la caisse communale le montant des réparations
telles qu'elles résultent des mémoires établis par deux
entrepreneurs qui ont bien voulu se charger de l'exécution
des travaux. Ainsi les sépultures seront remises en
état sans qu'il en coûte rien à la ville.**

**M. Jen a remis en état 70 tombes pour une somme
de 1.768.547 frs.**

**M. Cougrand a remis en état 75 tombes pour une somme
de 1.815.728 frs.**

la 8.1.53 à la Mairie
10024 M. BASSON & RENAUD-LART
1 orig + 1 copie délégué
2 - 1 copie M. Cougrand
2 - 1 copie M. Jen

Le Conseil

- approuve l'accord réalisé entre M. le Délégué Départemental et M. le Maire de Royan
- donne à M. le Maire l'autorisation de payer les mémoires présentés par les entrepreneurs
- demande à M. le Préfet de viser ces mémoires pour valoir marché
- demande à M. le Préfet d'ouvrir au budget municipal une recette chap. VIII, art. 4 bis une recette de 3.584.275 frs. et en dépenses un crédit de 3.584.275 frs à inscrire ch. 24, art. 5, sous la rubrique : "remboursement par le MUI des frais de restauration de sépultures au cimetière et restauration de tombes sinistrées".

Les entrepreneurs seront payés comme suit :

80% du montant du mémoires dès qu'il aura été approuvé par le MUI

20% du montant des mémoires 3 mois plus tard si aucune mal façon ne s'est manifestée

APPROUVE

La Rochelle, le 5 Janv. 1953

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : Illisible.

Fait et délibéré à Royan
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 8 Janvier 1953
Le Maire,

Pour extrait conforme :
Le Maire,